



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Corse

Question au Gouvernement n° 1338

Texte de la question

SÉCURITÉ ET AXES DU DÉVELOPPEMENT EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Camille de Rocca Serra, pour le groupe UMP.

M. Camille de Rocca Serra. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, malgré d'indéniables atouts, la Corse souffre encore d'actes violents. Son développement reste handicapé par ces dérives. Sans la mobilisation de tous les Corses, mais aussi de l'Etat, elle ne pourra pas connaître un développement économique à la hauteur de ses légitimes ambitions.

Depuis deux ans, le Gouvernement a ouvert de nombreux chantiers, notamment dans les domaines économique, social et culturel. L'installation d'une nouvelle assemblée de Corse et la désignation de nouveaux exécutifs, à la tête de la collectivité territoriale et des deux départements, doivent donner un nouveau souffle à l'action des pouvoirs publics.

Votre déplacement en Corse, quelques jours après votre prise de fonction, témoigne de l'attachement que vous portez à notre île. Pourriez-vous préciser les axes de la politique que le Gouvernement entend conduire pour que la Corse s'engage résolument sur la voie du développement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, je suis en effet attaché à la Corse...

M. François Hollande. Et à la Corrèze !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. ...et à sa place dans la République.

Notre règle, c'est la fidélité et la volonté. Et d'abord dans la lutte contre la violence et les dérives maffieuses, d'où qu'elles viennent. Car il n'y aura pas, en Corse, de développement sans sécurité, et pas de sécurité sans respect de l'autorité de l'Etat. Or c'est ce à quoi aspirent tous les Corses.

Fidélité et volonté encore dans l'action au service du développement. L'Etat tiendra tous ses engagements. La loi de 2002 sera appliquée pour le financement du programme exceptionnel d'investissements et la ligne budgétaire unique, ainsi que pour la mise en oeuvre de la convention relative à la langue corse.

J'entends agir au service des Corses et de la Corse, pour compenser les handicaps liés à l'insularité et prendre en compte les spécificités, notamment culturelles, de l'île : avec le plan de relance de l'agriculture et de désendettement des agriculteurs ; avec la convention entre l'Etat, la collectivité locale et l'université de Corte ; avec des politiques d'aménagement du territoire qui soutiendront l'économie, le tourisme et l'artisanat ; avec des actions valorisant l'image de l'île et son attractivité. En définitive, monsieur le député, c'est un véritable partenariat que nous allons construire avec la collectivité territoriale, les conseils généraux et les communes, c'est-à-dire les institutions démocratiques qui représentent la population corse.

Vous avez formulé, avec les élus corses, de nombreuses propositions. Sachez que le Gouvernement sera à vos côtés pour les mener à bien. Je reviendrai d'ailleurs très prochainement à Ajaccio et à Bastia.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Camille de Rocca Serra](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1338

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mai 2004